

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le jeudi 22 août 2019 à 12 h 45, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. le maire Régis Labeaume, président (partie de séance)
Mme Marie-Josée Savard, vice-présidente
Mme Alicia Despins
M. Jérémie Ernould
Mme Michelle Morin-Doyle
Mme Suzanne Verreault
M. Steeve Verret
Mme Émilie Villeneuve
M. Patrick Voyer

Sont également
présents: M. Luc Monty, directeur général
M. Gilles Dufour, directeur général adjoint
Mme Chantale Giguère, directrice générale adjointe
M. Alain Tardif, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Est absent: M. Rémy Normand, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume préside la séance.

CE-2019-1491 Application de la réglementation au *Bar Saint-Josef*

Le comité exécutif étant informé de la tenue, le 24 août 2019, d'une activité non-conforme à la réglementation municipale appelé *Casting party AD4X* au Bar St-Josef, situé au 1194, boulevard Bastien, en conséquence, il est résolu de demander à l'administration municipale de prendre toutes les mesures appropriées pour faire appliquer la loi et la réglementation de la Ville de Québec, notamment, pour empêcher ou sanctionner toute dérogation ou infraction à la réglementation sur l'urbanisme et, plus spécifiquement, l'usage illégal à cet endroit de commerce à caractère érotique, ainsi que l'exercice de cet usage dans un véhicule récréatif stationné sur ou à proximité du terrain dudit Bar St-Josef.

CE-2019-1492 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente-cadre entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec*, relative aux déplacements des infrastructures d'*Hydro-Québec* pour le projet *Réseau structurant de transport en commun* (Dossier 53321) - **AP2019-426** (CT-2433156) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente-cadre entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec*, relative aux déplacements des infrastructures d'*Hydro-Québec* pour le projet *Réseau structurant de transport en commun*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente-cadre jointe au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de signer ladite entente-cadre, ainsi que les ententes opérationnelles spécifiques à venir, soit pour l'enfouissement des réseaux de distribution et le déplacement des structures.

CE-2019-1493 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du répertoire de services techniques pour divers projets du Service des technologies de l'information 2019–2022 (Appel d'offres public 60960) - **AP2019-498** (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation du répertoire pour une période de trois ans, soit de la date d'approbation jusqu'au 31 août 2022, pour des services techniques pour divers projets des technologies de l'information, selon l'ordre suivant :
 - 1^{er} rang : *Ciao Technologies*;
 - 2^e rang : *Consortium Levio Conseil inc.* et *CPU solution d'ordinateur inc.*;
 - 3^e rang : *Les Services Conseils Systématix inc.*;
 - 4^e rang : *Conseillers en gestion et informatique CGI inc.*;
 - 5^e rang : *Bell Canada*;
 - 6^e rang : *Groupe CMI inc.*;
 - 7^e rang : *Momentum Technologies inc.*;
 - 8^e rang : *Cofomo Québec inc.*;
- 2° la prise d'acte des prix soumis, conformément à la demande publique de soumissions 60960 et aux soumissions des 17, 21 et 25 juin 2019.

CE-2019-1494 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat d'accompagnement pour la migration et l'intégration de solutions infonuagiques, les outils de collaboration et bureautique (firmes qualifiées par les appels d'offres du *Centre des Services Partagés du Québec* numéros 999108383 et 999108857) (Appel d'offres 61141) - **AP2019-504** (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication à *Conseillers en gestion et informatique CGI inc.* du contrat d'accompagnement pour la migration et l'intégration de solutions infonuagiques pour les outils de collaboration et bureautique (firmes qualifiées par les appels d'offres du *Centre des Services Partagés du Québec* numéros 999108383 et 999108857), pour une somme estimée de 216 797 \$, excluant les taxes, conformément à la demande de soumission 61141, à l'entente-cadre du *Centre des Services Partagés du Québec* et aux prix unitaires soumis, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

CE-2019-1495 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et la Ville de Lévis, relative au contrat pour la fourniture de chlorure de sodium (sel de déglaceage), hiver 2019–2020 (Appel d'offres public 61243) - **AP2019-516** (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et la Ville de Lévis, relative à la fourniture de chlorure de sodium, hiver 2019–2020, selon des conditions substantiellement conformes à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Service des approvisionnements, de signer ladite entente.

CE-2019-1496 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour le soutien à la mise en place de bonnes pratiques d'économie circulaire à la Ville de Québec – 2019 à 2022 (Dossier 61316) - **AP2019-517** (CT-2436579) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Conseil régional de l'environnement - Région de la Capitale-Nationale*, du contrat pour le soutien à la mise en place de bonnes pratiques d'économie circulaire à la Ville de Québec – 2019 à 2022, pour une somme de 206 250 \$, excluant les taxes, selon sa proposition du 10 juin 2019.

CE-2019-1497 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de gré à gré pour le service de réparation de camions-incendie chez le concessionnaire *E-One* (Dossier 61230) - AP2019-523 (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente de gré à gré avec le fournisseur *Techno Feu inc.*, pour le service de réparation de camions-incendie chez le concessionnaire *E-One*, pour une période de 36 mois à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande de proposition 61230, aux tarifs horaires et aux pourcentages d'escompte sur les pièces, selon sa proposition du 16 juillet 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes;
- 2° aux ateliers concernés du Service de la gestion des équipements motorisés d'y recourir selon leurs besoins.

CE-2019-1498 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de gré à gré pour le service de réparation de camions-incendie chez le concessionnaire *Rosenbauer* (Dossier 61231) - AP2019-525 (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente de gré à gré avec le fournisseur *Aéro-Feu ltée*, pour le service de réparation de camions-incendie chez le concessionnaire *Rosenbauer*, pour une période de 36 mois à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande de proposition 61231, aux tarifs horaires et aux pourcentages d'escompte sur les pièces, selon sa proposition du 9 juillet 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes;
- 2° aux ateliers concernés du Service de la gestion des équipements motorisés d'y recourir selon leurs besoins.

CE-2019-1499 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de gré à gré pour le service de réparation de camions-incendie chez le concessionnaire *Pierce* (Dossier 61232) - AP2019-526 (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente de gré à gré avec le fournisseur *Thibault & Associés / L'Arsenal*, pour le service de réparation de camions-incendie chez le concessionnaire *Pierce*, pour une période de 36 mois à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande de

proposition 61232, aux tarifs horaires et aux pourcentages d'escompte sur les pièces, selon sa proposition du 16 juillet 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes;

- 2° aux ateliers concernés du Service de la gestion des équipements motorisés d'y recourir selon leurs besoins.

CE-2019-1500 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 au contrat pour l'amélioration du progiciel *VIP (ressources humaines et paie)*, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 (Dossier 42418) - AP2019-536 (CT-2429254) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 65 840 \$, excluant les taxes, pour le contrat adjugé à *DLGL Bureau d'affaires ltée*, selon la délégation de pouvoir en vigueur, relative au contrat pour l'amélioration du progiciel *VIP (ressources humaines et paie)*, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

CE-2019-1501 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la fermeture et l'affectation au domaine privé de la Ville d'une partie de l'emprise des rues Saint-Crépin, Saint-Vallier Est et du boulevard Charest Est, connues et désignées comme étant une partie des lots 1 479 174, 1 623 212 et 1 479 171 du cadastre du Québec, et échange avec soulte en faveur de la Ville contre une partie du lot 1 477 708 du même cadastre – Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2019-145 (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'ordonner la fermeture et d'affecter au domaine privé de la Ville une partie de l'emprise des rues Saint-Crépin et Saint-Vallier Est, connues et désignées comme étant une partie des lots 1 479 174 et 1 623 212 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale approximative de 257,72 mètres carrés, le tout comme illustré au plan repère joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° conditionnellement à leur affectation au domaine privé, de céder des immeubles situés en bordure des rues Saint-Crépin et Saint-Vallier Est, connus et désignés comme étant une partie des lots 1 479 174 et 1 623 212 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale approximative de 257,72 mètres carrés, comme illustré audit plan repère;

- 3° d'autoriser l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique en faveur de la Ville sur une partie du lot 1 623 212 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 19,41 mètres carrés, comme illustré par la parcelle Partie du lot C au plan repère joint en annexe audit sommaire décisionnel;
- 4° conditionnellement à l'affectation au domaine privé et à la vente d'une partie du lot 1 479 174 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 194,6 mètres carrés correspondant aux Lots D et E du plan repère joint en annexe audit sommaire décisionnel, d'ordonner la fermeture de la rue Saint-Crépin sur la partie résiduelle du même lot, d'une superficie approximative de 4,8 mètres carrés.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° conditionnellement à l'affectation au domaine privé et à la vente d'une partie des lots 1 623 212 et 1 479 174, l'autorisation de la fermeture et l'affectation au domaine privé de la Ville d'une partie de l'emprise du boulevard Charest Est, connue et désignée comme étant une partie du lot 1 479 171 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 79,4 mètres carrés, le tout comme illustré au plan repère joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° conditionnellement à son affectation au domaine privé, la cession d'un immeuble situé en bordure du boulevard Charest Est, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 479 171 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 79,4 mètres carrés, comme illustré audit plan repère;
- 3° en contrepartie, l'acceptation de la cession à la Ville, pour des fins municipales, puis l'affectation au domaine public, d'un immeuble situé en bordure du boulevard Charest Est, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 477 708 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 54,2 mètres carrés, propriété de 9263-8261 *Québec inc.*, ici représentée par monsieur Jean Campeau, comme illustré audit plan repère. L'échange est fait avec soulte d'une somme de 86 780 \$, plus les taxes applicables, à verser à la Ville de Québec. La taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec sont susceptibles de s'appliquer sur la valeur de la contrepartie de l'immeuble reçu en échange;
- 4° conditionnellement à son acquisition et à son affectation au domaine public, l'autorisation de l'ouverture du boulevard Charest Est sous un numéro de lot à venir et représentant actuellement une partie du lot 1 477 708 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 54,2 mètres carrés, comme illustré audit plan repère;
- 5° conditionnellement à la fermeture de la rue Saint-Crépin sur la partie résiduelle du lot 1 479 174 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 4,8 mètres carrés, l'autorisation de l'ouverture du boulevard Charest Est sous un numéro de lot à venir et représentant actuellement cette partie résiduelle dudit lot 1 479 174.

CE-2019-1502 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement numéro 207 concernant le Schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement de la Caserne Dalhousie située à l'intersection de la rue Dalhousie et de la rue de la Barricade dans la zone inondable de grand courant*, R.A.V.Q. 1257 - **PA2019-020** (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption :

- 1° du *Règlement modifiant le Règlement numéro 207 concernant le Schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec, relativement à l'agrandissement de la Caserne Dalhousie située à l'intersection de la rue Dalhousie et de la rue de la Barricade dans la zone inondable de grand courant*, R.A.V.Q. 1257;
- 2° conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ,c., A-19.1), du document indiquant la nature des modifications qui devront être apportées à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Québec advenant la modification du schéma d'aménagement par l'adoption et l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 1257.

CE-2019-1503 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables relativement à l'agrandissement de la Caserne Dalhousie située à l'intersection de la rue Dalhousie et de la rue de la Barricade dans la zone inondable de grand courant*, R.A.V.Q. 1258 - **PA2019-021** (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, relativement à l'agrandissement de la Caserne Dalhousie située à l'intersection de la rue Dalhousie et de la rue de la Barricade dans la zone inondable de grand courant*, R.A.V.Q. 1258.

CE-2019-1504 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du second projet de *Règlement N° 331-2019 modifiant le plan et le Règlement de zonage N° V-965-89 en intégrant le lot n° 1 312 980 à la zone C-C1*, de la Ville de l'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec* - **PA2019-119** (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du second projet de *Règlement N° 331-2019 modifiant le plan et le Règlement de zonage N° V-965-89 en intégrant le lot n° 1 312 980 à la zone C-C1*, de la ville de l'Ancienne-Lorette, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

CE-2019-1505 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du second projet de *Règlement N° 332-2019 modifiant le plan et le Règlement de zonage N° V-965-89 en intégrant le lot n° 2 501 607 à la zone R-A/B71*, de la Ville de l'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec* - **PA2019-120** (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du second projet de *Règlement N° 332-2019 modifiant le plan et le Règlement de zonage N° V-965-89 en intégrant le lot n° 2 501 607 à la zone R-A/B71*, de la Ville de l'Ancienne-Lorette, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

CE-2019-1506 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à la zone 8 de permis de stationnement*, R.A.V.Q. 1271 - **TM2019-102** (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à la zone 8 de permis de stationnement*, R.A.V.Q. 1271.

CE-2019-1507 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse*, R.A.V.Q. 1284 - **TM2019-152** (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse*, R.A.V.Q. 1284.

CE-2019-1508 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement au retrait et à l'ajout de voies réservées aux cyclistes sur certaines rues et à la création d'une zone de sécurité sur le boulevard du Loiret, R.A.V.Q. 1274* et les modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard du Loiret et l'avenue Monseigneur-Gosselin - **TM2019-189 (Ra-2139)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement au retrait et à l'ajout de voies réservées aux cyclistes sur certaines rues et à la création d'une zone de sécurité sur le boulevard du Loiret, R.A.V.Q. 1274*;
- 2° l'approbation des modifications aux règles portant sur le stationnement :

AVENUE MONSEIGNEUR-GOSSELIN :

Sur l'avenue Monseigneur-Gosselin, sur le côté est, sur le tronçon compris entre la rue Évangéline/rue Sir-Mathias-Tellier et la rue Alexandra, les normes suivantes sont prescrites :

« À partir d'une distance de 136,5 mètres au nord du prolongement nord de la 27^e Rue, en direction nord, jusqu'à la rue Poncelet, il est interdit de stationner un véhicule routier;»

« À partir de la rue Poncelet, en direction nord, jusqu'à la rue Alexandra, il est interdit de stationner un véhicule routier, du 1^{er} mai au 31 octobre. »

Sur l'avenue Monseigneur-Gosselin, sur le côté ouest, sur le tronçon compris entre la rue Évangéline/rue Sir-Mathias-Tellier et la rue Alexandra, les normes suivantes sont en vigueur :

« À partir d'une distance de 28 mètres au nord de la rue Évangéline/rue Sir-Mathias-Tellier, en direction nord, jusqu'à la 27^e Rue, il est interdit de stationner un véhicule routier, du 15 novembre au 31 mars. »

Ces normes sont remplacées par les suivantes :

« À partir d'une distance de 28 mètres au nord de la rue Évangéline/rue Sir-Mathias-Tellier, en direction nord, jusqu'à la 27^e Rue, il est interdit de stationner un véhicule routier; »

« À partir de la 27^e Rue, en direction nord sur une distance de 45 mètres, il est interdit de stationner un véhicule routier, du 1^{er} mai au 31 octobre; »

« À partir d'une distance de 70 mètres au nord de la rue Le Droit, en direction nord, jusqu'à la rue Alexandra, il est interdit de stationner un véhicule routier. »

CE-2019-1509 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Réjean Tardif (ID. 081382) à titre de directeur par intérim de l'Office du tourisme de Québec - RH2019-677 (CT-RH2019-677) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Réjean Tardif (ID. 081382), employé permanent, à titre de directeur par intérim de l'Office du tourisme de Québec (D080), classe DS1 avec sécurité d'emploi, avec effet rétroactif du 21 juin 2019 au 29 juillet 2019, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2019-1510 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'habits de combat contre l'incendie (*bunker suits*) (Appel d'offres public 60827) - AP2019-541 (CT-2438714) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication à ARÉO-FEU, du contrat pour l'acquisition d'habits de combat contre l'incendie (*bunker suits*), de la date d'adjudication du contrat au 28 août 2021, pour une somme de 1 462 578,32 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 60827 et aux prix unitaires de sa soumission révisée du 26 juillet 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

CE-2019-1511 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la phase de planification, de conception et de préparation des plans et devis ainsi que d'autres travaux et démarches préparatoires à la réalisation du réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1291 - RS2019-005 (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° la création de la fiche PTI 1965001–A Réseau structurant de transport en commun, pour hausser le niveau de réalisation du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de 215,3 M\$ réparti comme suit :

- 39 005 000 \$ pour l'année 2019;
- 94 705 000 \$ pour l'année 2020;
- 81 590 000 \$ pour l'année 2021;

- 2° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la phase de planification, de conception et de préparation des plans et devis ainsi que d'autres travaux et démarches préparatoires à la réalisation du réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1291;
 - 3° l'appropriation d'un montant de 21 530 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme correspondant à 10% du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1291. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.
-

CE-2019-1512 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la structure administrative et des mouvements de main-d'oeuvre au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun - RH2019-578 (CT-RH2019-572) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation de la structure administrative modifiée du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun telle qu'illustrée par les organigrammes actuel et proposé (annexes 1 et 2), joints au sommaire décisionnel;
- 2° l'approbation de la création de la Direction adjointe au projet (CRB 65010);
- 3° l'approbation de la création de l'emploi et du poste temporaire de directeur adjoint au projet et l'affectation temporaire de monsieur André Caron (ID. 161068) à titre de directeur adjoint, selon les conditions du contrat d'engagement;
- 4° l'approbation de la modification du contrat d'engagement liant la Ville de Québec et monsieur André Caron (ID. 161068) apparaissant à l'annexe 4 jointe à ce même sommaire;
- 5° l'autorisation au Service des ressources humaines à effectuer la mise à jour de la nomenclature des emplois du personnel de direction nécessaires;
- 6° l'autorisation au Service des finances de procéder aux virements budgétaires requis.

Il est également résolu que le comité exécutif approuve:

- 1° les mouvements de personnel, conformément au « Tableau des mouvements de main-d'œuvre » apparaissant à l'annexe 3 jointe audit sommaire;
- 2° la création de la Division de la construction (CRB 65500);
- 3° la création de l'emploi et du poste temporaire de directeur de la Division de la construction;
- 4° le changement de nom et de la mission de la Division du soutien à la gestion et aux opérations pour la Division du contrôle du projet (CRB 65300);
- 5° l'abolition de l'emploi temporaire et du poste temporaire (poste no 43011) de directeur de la Division du soutien à la gestion et aux opérations;

- 6° la création de l'emploi et du poste temporaire de directeur de la Division du contrôle du projet, classe 1 (B8), et l'affectation temporaire de madame Manon Gauthier (ID. 021696) à titre de directrice de division. Madame Gauthier conservera son salaire actuel et continuera de bénéficier des mêmes conditions, droits, bénéfices et avantages dont elle bénéficie actuellement;
- 7° la création de la Division commerciale (CRB 65600);
- 8° le transfert du poste temporaire de directeur de la Division commerciale et l'affectation temporaire de madame Brigitte Chrétien (ID. 172195) à titre de directrice de cette division;
- 9° la confirmation de l'évaluation du poste de directeur de la Division de la conception de l'ingénierie de surface et souterraine, classe 1 (poste no 43833);
- 10° l'autorisation au Service des finances de procéder aux virements budgétaires requis.
-
-

CE-2019-1513 Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de saisir le comité d'arbitrage de l'agglomération de Québec, afin d'ajouter le projet *Féria de Flip Fabrique* à la liste des événements d'intérêt collectif de l'agglomération de Québec - BE2019-104 (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de convoquer le comité d'arbitrage prévu au chapitre III.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, RLRQ, c E-20.001, afin d'évaluer la demande de la Ville de Québec d'ajouter à la liste des événements d'intérêt collectif d'agglomération de Québec l'événement *Féria* qui se tient à la place Jean-Béliveau pour l'été 2019 et qui pourrait être reconduit en 2020 et 2021.

CE-2019-1514 Donation, par le Groupe Dallaire inc., de l'œuvre d'art *Le Veilleur*, réalisée par l'artiste Hélène Rochette - CU2019-017 (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'accepter la donation, par le *Groupe Dallaire inc.*, de l'œuvre d'art *Le Veilleur*, réalisée par l'artiste Hélène Rochette, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'acte de donation joint au sommaire décisionnel. Les honoraires et les frais de publication de cet acte, de même que le choix du notaire, sont à la charge de la Ville. L'artiste Hélène Rochette intervient à l'acte de donation pour accorder une cession de droits d'auteur en lien avec cette œuvre d'art.

CE-2019-1515 Entente entre la Ville de Québec, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et la Société d'habitation du Québec, relative à la réception d'une aide financière pour l'organisation du Forum sur l'habitation - PA2019-106 (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente de partenariat entre la Ville de Québec, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et la *Société d'habitation du Québec*, relative à l'organisation du *Forum sur l'habitation*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la convention jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de prendre acte de la réception de la somme de 15 000 \$ du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de la *Société d'habitation du Québec*, afin d'assumer des coûts en lien avec le *Forum sur l'habitation*;
- 3° sur proposition du Maire, d'autoriser madame Marie France Loiseau, directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement de la Ville de Québec, à signer ladite convention;
- 4° d'autoriser l'ajout budgétaire au montant de 15 000 \$ et son affectation à un projet lié au *Forum sur l'habitation*.

CE-2019-1516 Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise pour les lots 6 041 606 et 6 041 279 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - PA2019-107 (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c P-41.1) et sur la base de l'analyse contenue au sommaire décisionnel PA2019-107, d'appuyer la demande d'autorisation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec*, ayant pour objet l'utilisation à des fins autres qu'agricoles des lots 6 041 606 et 6 041 279 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, afin d'y construire une résidence ainsi qu'un logement supplémentaire (bigénération). La superficie totale des lots visés par la demande d'autorisation est de 1 804,50 mètres carrés.

CE-2019-1517 Adoption du Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux œuvres murales, R.V.Q. 2750 - PA2019-121 (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux œuvres murales*, R.V.Q. 2750.

CE-2019-1518 Entente entre la Ville de Québec et le *Chemin de fer de Charlevoix inc.*, relative à l'entretien du passage à niveau situé au croisement de l'avenue du Sous-Bois et des voies du chemin de fer, au point milliaire 4.65 de la subdivision Charlevoix - **TM2019-154 (CT-TM2019-154) — (Ra-2139)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Chemin de fer de Charlevoix inc.*, relative à l'entretien du passage à niveau situé au croisement de l'avenue du Sous-Bois et des voies du chemin de fer, au point milliaire 4.65 de la subdivision Charlevoix, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2019-1519 Adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur le stationnement sur le campus de l'Université Laval relativement à l'annexe I*, R.V.Q. 2794 - **TM2019-173 (Ra-2139)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le stationnement sur le campus de l'Université Laval relativement à l'annexe I*, R.V.Q. 2794.

CE-2019-1520 Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé en bordure du chemin de la Canardière, connu et désigné comme étant une partie du lot 5 573 782 du cadastre du Québec, et vente de cette même partie de lot - Modification de la servitude réelle et perpétuelle de non-accès en faveur de la Ville sur une partie du lot 6 008 625 du cadastre du Québec, Arrondissement de La Cité-Limoilou - **DE2019-213 (Ra-2139)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'affecter au domaine privé de la Ville un immeuble situé en bordure du chemin de la Canardière, connu et désigné comme étant une partie du lot 5 573 782 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 20 mètres carrés de l'altitude 8,52 à 25,42 mètres, tel qu'illustré au plan préliminaire joint à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de vendre un immeuble situé en bordure du chemin de la Canardière, connu et désigné comme étant une partie du lot 5 573 782 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 20 mètres carrés de l'altitude 8,52 à 25,42 mètres, à la *Société immobilière Miradas inc.*, pour une somme de 8 690 \$, plus les

taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe audit sommaire, notamment le déplacement partiel de la servitude de non–accès se retrouvant à l'article 6;

- 3° conditionnellement à la vente d'un immeuble situé en bordure du chemin de la Canardière, connu et désigné comme étant une partie du lot 5 573 782 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, de consentir à modifier la servitude réelle et perpétuelle de non–accès en faveur de la Ville, créée en vertu de l'acte de vente reçu devant Me Martine Simard, notaire, le 11 novembre 2014 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec, sous le numéro 21 177 119. Cette modification consiste à déplacer partiellement la servitude de non–accès sur une partie du lot 6 008 625 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, tel qu'illustré audit plan préliminaire joint à ladite offre d'achat jointe au même sommaire.

CE-2019-1521 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean–François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 juillet 2019, demandant que la Ville, conjointement avec le *Réseau de transport de la Capitale*, tienne un comité plénier en septembre 2019 afin de faire le point sur la mise en service des *Midibus* sur le territoire de la Ville, et que l'historique détaillé des problèmes et des modifications apportées à ce jour soit rendu public - **DG2019-044** (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean–François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 juillet 2019, demandant que la Ville, conjointement avec le *Réseau de transport de la Capitale*, tienne un comité plénier en septembre 2019 afin de faire le point sur la mise en service des *Midibus* sur le territoire de la Ville, et que l'historique détaillé des problèmes et des modifications apportées à ce jour soit rendu public.

CE-2019-1522 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean–François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 juillet 2019, demandant que la Ville de Québec s'engage à tenir des consultations publiques à l'automne 2019 dans les six arrondissements, en compagnie du maire de Québec et du président du *Réseau de transport de la Capitale*, pour le projet du *Réseau structurant de transport en commun* - **IC2019-015** (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean–François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 juillet 2019, demandant que la Ville de Québec s'engage à tenir des consultations publiques à l'automne 2019 dans les six arrondissements en compagnie du maire de Québec, monsieur Régis Labeaume, et du président du *Réseau de transport de la Capitale*, monsieur Rémy Normand, à donner la parole à l'ensemble des citoyens qui voudront intervenir, et à fournir des réponses claires et complètes aux interrogations soulevées concernant le projet du *Réseau structurant de transport en commun*.

CE-2019-1523 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean Rousseau, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 juillet 2019, relative à la révision des programmes d'aide financière à la restauration et à la rénovation patrimoniale - **PA2019-125** (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean Rousseau, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 juillet 2019, relative à la révision des programmes d'aide financière à la restauration et à la rénovation patrimoniale.

CE-2019-1524 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 juillet 2019, relative à l'octroi de deux contrats de services professionnels, dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun* - **RS2019-004** (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 juillet 2019, relative à l'octroi de deux contrats de services professionnels, dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun*.

CE-2019-1525 Entente entre la Ville de Québec et le *Complexe de la Capitale*, relative à l'installation des équipements de signaux lumineux à l'intersection du boulevard des Galeries et des voies d'accès au *Complexe de la Capitale* ainsi qu'au *Grand Times Hotel* - **TM2019-210** (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Complexe de la Capitale*, relative à l'installation des équipements de signaux lumineux à l'intersection du boulevard des Galeries et des voies d'accès au *Complexe de la Capitale* ainsi qu'au *Grand Times Hotel*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le maire Régis Labeaume quitte la séance, il est 14 h 05.
Madame la conseillère Marie-Josée Savard préside la séance.

CE-2019-1526 Nomination de monsieur Steve Marquis (ID. 045503) à la fonction de procureur en chef municipal par intérim au Service des affaires juridiques - AJ2019-027 (CT-AJ2019-027) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif nomme monsieur Steve Marquis (ID. 045503), employé permanent, à la fonction de procureur en chef municipal par intérim au Service des affaires juridiques, avec effet le 22 août 2019, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2019-1527 Adjudication d'un contrat pour la réfection de l'enveloppe et le réaménagement des ateliers - Centre de services Montmorency - Arrondissement de La Cité-Limoilou (Appel d'offres public 53525) - AP2019-277 (CT-2430215) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Les Constructions Béland et Lapointe inc.*, le contrat pour la réfection de l'enveloppe et le réaménagement des ateliers - Centre de services Montmorency - Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour une somme de 4 842 082,33 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 53525 et à sa soumission du 21 mai 2019.

CE-2019-1528 Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour le transport et le recyclage des résidus verts - Agglomération de Québec - Lot TRS1-2019 (Appel d'offres public 50869) - AP2019-495 (CT-2433421) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 76 063,39 \$, excluant les taxes, pour le contrat adjugé à *GSI Environnement inc.*, en vertu de la résolution CA-2017-0344 du 20 septembre 2017, relative au contrat pour le transport et le recyclage des résidus verts - Agglomération de Québec - Lot TRS1-2019, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

CE-2019-1529 Avis de modification numéro 1 relatif à la réfection d'éclairage public - Lot 1 (PEP190119) (Appel d'offres public 53368) - **AP2019-500** (CT-2434003) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 28 981 \$, excluant les taxes, au contrat adjugé à *EGL Construction inc.*, selon la délégation de pouvoirs en vigueur pour la réfection d'éclairage public - Lot 1, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

CE-2019-1530 Avis de modification numéro 2 au contrat de services professionnels en ingénierie - Stabilisation des berges, Plage-Jacques-Cartier - Étude d'impact (PSP150140) - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge (Appel d'offres public 50240) - **AP2019-505** (CT-2435097) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 147 000 \$, excluant les taxes, au contrat adjugé à *Stantec Experts-conseils ltée*, en vertu de la résolution CE-2017-1329 du 5 juillet 2017, pour des services professionnels en ingénierie - Stabilisation des berges, Plage-Jacques-Cartier - Étude d'impact (PSP150140) - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, conformément à l'avis de modification numéro 2 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2019-1531 Approbation du répertoire pour des services professionnels pour divers projets en technologies de l'information (responsables de projets, conseillers en architecture, analystes d'affaires et conseillers en gestion du changement) (Appel d'offres public 60824) - **AP2019-509** (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve le répertoire pour une période de trois ans pour des services professionnels pour divers projets en technologies de l'information (responsables de projets, conseillers en architecture, analystes d'affaires et conseillers en gestion du changement) dans l'ordre qui suit :

Lot 1 - Responsables de projets

- 1^{er} rang : *Levio Conseils inc.*;
- 2^e rang : *Alithya services-conseils inc.*;
- 3^e rang : *ESI Technologies de l'information inc.*;
- 4^e rang : *Agilia Solutions inc.*;
- 5^e rang : *R3D Conseil inc.*;

- 6^e rang : *Les Services conseils ABna inc.*;

Lot 2 - Conseillers en architecture

- 1^{er} rang : *Levio Conseils inc.*;
- 2^e rang : *Groupe CMI inc.*;
- 3^e rang : *Momentum Technologies inc.*;
- 4^e rang : *Alithya services-conseils inc.*;
- 5^e rang : *TechnoConseil TC inc.*;
- 6^e rang : *Conseillers en gestion et informatique CGI inc.*;

Lot 3 - Analystes d'affaires

- 1^{er} rang : *Levio Conseils inc.*;
- 2^e rang : *Groupe CMI inc.*;
- 3^e rang : *ESI Technologies de l'information inc.*;
- 4^e rang : *Conseillers en gestion et informatique CGI inc.*;
- 5^e rang : *Alithya services-conseils inc.*;
- 6^e rang : *R3D Conseil inc.*;

Lot 4 - Conseillers en gestion du changement

- 1^{er} rang : *Levio Conseils inc.*;
- 2^e rang : *Groupe Edgenda inc.*;
- 3^e rang : *Alithya services-conseils inc.*;
- 4^e rang : *Conseillers en gestion et informatique CGI inc.*;
- 5^e rang : *R3D Conseil inc.*;
- 6^e rang : *Transition Solutions B4C*;

2^o autorise le service concerné à y recourir selon les besoins et les dispositions établies;

3^o prenne acte des prix soumis conformément à la demande publique de soumissions 60824 et aux soumissions du 31 mai, 1^{er} et 3 juin 2019.

CE-2019-1532 Adjudication d'un contrat pour l'acquisition de trois fourgons utilitaires, neufs (Appel d'offres public 61188) - AP2019-514 (CT2435850) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *9252-6698 Québec inc.*, le contrat pour l'acquisition de trois fourgons utilitaires, neufs, pour une somme de 163 424,02 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 61188 et aux prix unitaires de sa soumission du 8 juillet 2019.

CE-2019-1533 Adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'un camion châssis cabine basculante, douze roues, PNBV 37 193 kg, neuf (Appel d'offres public 61126) - AP2019-515 (CT-2435936) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Transdiff inc.*, le contrat pour l'acquisition d'un camion châssis cabine basculante, douze roues, PNBV 37 193 kg, neuf, pour une somme de 231 036 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 61126 et aux prix unitaires de sa soumission du 2 juillet 2019.

CE-2019-1534 Adjudication d'un contrat pour l'acquisition et l'installation d'une caisse fourgon en aluminium, 4,27 mètres de longueur avec aménagement intérieur et compresseur à air (Appel d'offres public 61117) - **AP2019-518** (CT-2436901) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Groupe J.L. Leclerc inc.*, le contrat pour l'acquisition et l'installation d'une caisse fourgon en aluminium, 4,27 mètres de longueur avec aménagement intérieur et compresseur à air, pour une somme de 123 289,83 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 61117 et aux prix unitaires de sa soumission du 2 juillet 2019.

CE-2019-1535 Avis de modification numéro 3 relatif au contrat de services professionnels - Plans, devis et surveillance - Réaménagement de l'intersection du boulevard de la Colline et de la rue de la Faune (PAM150272) - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles (Appel d'offres public 49024) - **AP2019-519** (CT-2435003) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 15 000 \$, excluant les taxes, au contrat adjugé à *WSP Canada inc.*, en vertu de la résolution CE-2017-0200 du 22 février 2017, pour le contrat de services professionnels - Plans, devis et surveillance - Réaménagement de l'intersection du boulevard de la Colline et de la rue de la Faune (PAM150272) - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, conformément à l'avis de modification numéro 3 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2019-1536 Adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'une surfaceuse de glace électrique à batterie, neuve (Appel d'offres public 61135) - **AP2019-520** (CT-2435908) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Robert Boileau inc.*, le contrat pour l'acquisition d'une surfaceuse de glace électrique à batterie, neuve pour une somme de 125 414 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 61135 et aux prix unitaires de sa soumission du 4 juillet 2019.

CE-2019-1537 Avis de modification numéro 1 relatif au contrat de services professionnels en ingénierie spécialités mécanique et électricité - Pavillon d'accueil du parc de la Pointe-aux-Lièvres (Arrondissement de La Cité-Limoilou) (BAT 2017-050) (Appel d'offres public 52474) - **AP2019-522** (CT-2436823) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 5 500 \$, excluant les taxes, relative au contrat adjugé à *Ambioner inc.*, selon la délégation de pouvoirs en vigueur, pour des services professionnels en ingénierie spécialités mécanique et électricité dans le cadre du projet de construction d'un nouveau pavillon d'accueil au parc de la Pointe-aux-Lièvres - Arrondissement de La Cité-Limoilou (BAT 2017-050), conformément à l'avis de modification numéro 1 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2019-1538 Adjudication d'un contrat de services professionnels - Réaménagement du boulevard Henri-Bourassa - Phase I (PAM190130) (Appel d'offres public 61120) - **AP2019-527** (CT-2437157) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif ;

- 1° adjuge, à *WSP Canada inc.*, le contrat de services professionnels - Réaménagement du boulevard Henri-Bourassa - Phase I (PAM190130) pour une somme de 92 000 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 61120 et à sa soumission du 11 juillet 2019;
- 2° autorise *WSP Canada inc.*, par son responsable de projet, à faire toutes les demandes d'autorisation et de permis nécessaires et à effectuer, au nom de la Ville, les démarches nécessaires auprès des différents ministères, des compagnies d'utilité publique et des autres autorités compétentes dans le but d'obtenir les approbations requises dans le cadre du présent contrat incluant, à la fin des travaux, l'émission d'un avis de conformité avec l'autorisation accordée, et ce, avec le consentement au préalable du Service de l'ingénierie.

CE-2019-1539 Annulation de l'appel d'offres public 60997 relatif au programme de réfection de trottoirs 2019 - Lots 1 et 2 (PSU190276 et PSU190277) - **AP2019-535** (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif annule l'appel d'offres public 60997 relatif au programme de réfection de trottoirs 2019 - Lots 1 et 2 (PSU190276 et PSU190277) et rejette, à toutes fins que de droit, les soumissions reçues.

CE-2019-1540 Versement d'une aide financière à un organisme - DG2019-042 (CT-2435397) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 5 000 \$ à l'*École d'architecture de l'Université Laval*, pour la tenue à Québec de la *Conférence 2020 de l'International Association of People-Environment Studies* du 21 au 26 juin 2020.

CE-2019-1541 Versement d'une aide financière à un organisme - DG2019-045 (CT-2437754) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 25 000 \$ à la *Fondation du Centre de prévention du suicide de Québec*.

CE-2019-1542 Participation de monsieur Daniel Lessard, directeur du Service de l'ingénierie, au Comité technique de la nouvelle norme ISO/TC 251 pour la gestion des actifs qui se tiendra à Quito, en Équateur, du 11 au 15 novembre 2019 - IN2019-031 (CT-IN2019-031) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° la participation de monsieur Daniel Lessard, directeur du Service de l'ingénierie, au *Comité technique international ISO/TC 251 sur l'élaboration de la nouvelle norme ISO pour la gestion des actifs* et, conséquemment, autorise son déplacement à Quito, en Équateur, pour participer à la réunion dudit comité;
- 2° le paiement d'un montant de 833,34 \$ à l'*Association Canadienne des eaux potables et usées*, qui agit comme fiduciaire pour le compte du *Conseil canadien des normes*, tel que démontré sur la facture jointe en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2019-1543 Autorisation pour une collecte de fonds sur la voie publique par l'organisme Société Alzheimer de Québec, le jeudi 19 septembre 2019, dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou - LS2019-205 (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif autorise *Société Alzheimer de Québec* à effectuer une collecte de fonds sur la voie publique, le jeudi 19 septembre 2019, de 7 h à 9 h, dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou.

CE-2019-1544 Subvention d'un montant de 536 \$ à l'organisme *Centre résidentiel et communautaire Jacques-Cartier* dans le cadre du programme de soutien financier *Projets de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou* - **LS2019-259** (CT-2434017) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention d'un montant de 536 \$ au *Centre résidentiel et communautaire Jacques-Cartier*, dans le cadre de *l'Entente de développement culturel MCC/Ville*.

CE-2019-1545 Abrogation de la résolution CE-2019-0780 relative à la participation d'un représentant du Service de police au séminaire annuel de la *N.A.T.I.A. (National Technical Investigator Association)* à Kansas City au Missouri, aux États-Unis, du 28 juillet au 1^{er} août 2019. - **PO2019-006** (CT-PO2019-006) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1^o abroge, la résolution CE-2019-0780, adoptée par le comité exécutif lors de la séance tenue le 24 avril 2019, relative à la participation d'un représentant du Service de police au séminaire *N.A.T.I.A. (National Technical Investigator Association)* à Kansas City au Missouri, aux États-Unis, du 28 juillet au 1^{er} août 2019;
- 2^o autorise la paiement de 1 051,85 \$ pour les frais de pénalité encourus pour l'annulation de la participation du représentant du Service de police.

CE-2019-1546 Ordonnance numéro O-130 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel relativement au boulevard Neilson - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - **TM2019-158** (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif adopte l'ordonnance numéro O-130 du comité exécutif concernant le stationnement sur le boulevard Neilson, relative au *Règlement R.V.Q. 2111*, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2019-1547 Ordonnance numéro O-141 concernant des modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau artériel relativement à l'intersection de George-Muir/autoroute Laurentienne/accès privé - Arrondissement de Charlesbourg - TM2019-197 (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif adopte l'ordonnance numéro O-141 du comité exécutif concernant la circulation à l'intersection de George-Muir/autoroute Laurentienne/accès privé, relative au *Règlement R.V.Q. 2111*, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2019-1548 Ordonnances numéros O-144 et O-145 concernant des modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau artériel relativement à l'intersection de Sainte-Anne/Sous-Bois/Parc-O-Bus du RTC - Arrondissement de Beauport - TM2019-200 (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif adopte les ordonnances numéros O-144 et O-145 du comité exécutif concernant la circulation à l'intersection de Sainte-Anne/Sous-Bois/Parc-O-Bus du RTC, relatives au *Règlement R.V.Q. 2111*, jointes en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2019-1549 Approbation des procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 31 mai, 5, 12, 14, 19, 26, 28 juin et 4, 5 et 18 juillet 2019

Il est résolu que le comité exécutif approuve les procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 31 mai, 5, 12, 14, 19, 26 et 28 juin, 4, 5 et 18 juillet, tels que rédigés.

CE-2019-1550 Promotion de monsieur Claude Goudreault (ID. 005982) à l'emploi de contremaître en mécanique du bâtiment à la Section de l'exploitation et de l'entretien Centre de la Division de l'exploitation et de l'entretien du Service de la gestion des immeubles - RH2019-584 (CT-RH2019-584) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif promeuve monsieur Claude Goudreault (ID. 005982), employé permanent, à l'emploi de contremaître en mécanique du bâtiment (D303), classe 6 (poste no 27734), à la Section de l'exploitation et de l'entretien Centre de la Division de l'exploitation et de l'entretien du Service de la gestion des immeubles, avec effet au 12 août 2019, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2019-1551 Retraite le 1^{er} septembre 2019 de monsieur Claude Guay (ID. 003983), directeur de projet au Service des projets industriels et de la valorisation - RH2019-635 (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte de la retraite de monsieur Claude Guay (ID. 003983), directeur de projet (poste no 40183) au Service des projets industriels et de la valorisation, à compter du 1^{er} septembre 2019.

CE-2019-1552 Retraite le 1^{er} septembre 2019 de monsieur Yves Bernard (ID. 011712), responsable d'équipements au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire - RH2019-642 (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte de la retraite de monsieur Yves Bernard (ID. 011712), responsable d'équipements (poste no 42335) au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, à compter du 1^{er} septembre 2019.

CE-2019-1553 Démission de monsieur François Giroux (ID. 141630), directeur des communications au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun - RH2019-656 (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte de la démission de monsieur François Giroux (ID. 141630), directeur des communications (poste no 43894) au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun, avec effet le 5 juillet 2019, à la fin de sa journée de travail.

CE-2019-1554 Retraite le 1^{er} septembre 2019 de madame Annie Brassard (ID. 029708), directrice de projet à l'Office du tourisme de Québec - RH2019-662 (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte de la retraite de madame Annie Brassard (ID. 029708), directrice de projet (poste no 35050) à l'Office du tourisme de Québec, à compter du 1^{er} septembre 2019.

CE-2019-1555 Abolition d'un poste de technicien en environnement et salubrité, classe 6, à la Section du suivi environnemental de la Division de la prévention et du contrôle environnemental aux Arrondissements de Beauport et de Charlesbourg, responsables de la prévention et de la qualité du milieu - **RH2019-669** (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif abolisse un poste de technicien en environnement et salubrité (F706), classe 6 (poste no 42700) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec*, à la Section du suivi environnemental de la Division de la prévention et du contrôle environnemental aux Arrondissements de Beauport et de Charlesbourg, responsables de la prévention et de la qualité du milieu.

CE-2019-1556 Abolition d'un poste de technicien en informatique, classe 5, à la Section du soutien technologique de la Division du soutien et de l'environnement utilisateur, création d'un poste de conseiller en systèmes d'information, classe 3, à la Division du soutien et de l'environnement utilisateur du Service des technologies de l'information et nomination de madame Kathy Tremblay (ID. 103923) - **RH2019-670** (CT-RH2019-670) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° abolisse un poste de technicien en informatique (F626), classe 5 (poste no 37068) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec*, à la Section du soutien technologique de la Division du soutien et de l'environnement utilisateur du Service des technologies de l'information;
 - 2° crée un poste de conseiller en systèmes d'information (P527), classe 3 (poste no 44788) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Alliance des professionnels et professionnelles de la Ville de Québec*, à la Division du soutien et de l'environnement utilisateur du Service des technologies de l'information;
 - 3° nomme madame Kathy Tremblay (ID. 103923), en qualité d'employée régulière, à l'emploi de conseillère en systèmes d'information (P527), classe 3 (poste no 44788), à la Division du soutien et de l'environnement utilisateur du Service des technologies de l'information, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.
-

CE-2019-1557 Abolition d'un poste d'agent de secrétariat, classe 3, à la Section des affaires internes et normes professionnelles, création d'un poste de commis intermédiaire, classe 3, à la Division des affaires administratives et financières du Service de police et remplacement de madame Nancy Morin (ID. 034200) - **RH2019-676** (CT-RH2019-676) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° abolisse le poste d'agent de secrétariat (F401), classe 3 (poste no 40609), à la Section des affaires internes et normes professionnelles du Service de police;
- 2° crée un poste de commis intermédiaire (F402), classe 3 (poste no 44803) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et les Syndicat des fonctionnaires municipaux de la Ville de Québec*, à la Division des affaires administratives du Service de police;
- 3° remplace madame Nancy Morin (ID. 034200), employée permanente, à l'emploi de commis intermédiaire, classe 3 (poste no 44803), à la Division des affaires administratives et financières du Service de police, avec effet au 7 juillet 2019, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2019-1558 Modification de la résolution CE-2019-1144 relative à la nomination de monsieur Alexandre Boivin (ID. 077427) à l'emploi de coordonnateur aux équipements de loisir à la Section du plein air de la Division du plein air et de l'animation urbaine du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire - **RH2019-680** (CT-RH2019-680) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif modifie la résolution CE-2019-1144 adoptée par le comité exécutif du 12 juin 2019, relative à la nomination de monsieur Alexandre Boivin (ID. 077427) à l'emploi de coordonnateur aux équipements de loisir (F609), classe 5 (poste no 44607), à la Section du plein air de la Division du plein air et de l'animation urbaine du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, en modifiant le traitement, et ce, rétroactivement au 16 juin 2019, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2019-1559 Révision de l'évaluation de l'emploi de directeur de la Division des connaissances stratégiques, du développement et de l'expérience client de l'Office du tourisme de Québec, en classe 1 - RH2019-682 (CT-RH2019-682) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve le niveau d'évaluation de l'emploi de directeur de la Division des connaissances stratégiques, du développement et de l'expérience client de l'Office du tourisme de Québec (D348), en classe 1 (B8) de l'échelle de traitement du recueil des conditions de travail applicables au personnel de direction (206);
 - 2° reconnaisse au titulaire du poste (no 40556), monsieur Réjean Tardif (ID 081382), un ajustement salarial conforme aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel, et ce, rétroactivement au 6 juin 2019.
-

CE-2019-1560 Création d'un poste de technicien en administration à la direction du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun et mutation de madame Gabrielle Berthiaume (ID. 041333) - RH2019-691 (CT-RH2019-691) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° crée un poste de technicien en administration (F620), classe 5 (poste no 43849) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec*, à la direction du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun;
 - 2° mute madame Gabrielle Berthiaume (ID. 041333), employée permanente, à l'emploi de technicienne en administration (F620), classe 5 (poste no 43849), à la direction du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun, avec effet rétroactif au 21 avril 2019, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.
-

CE-2019-1561 Abolition d'un poste de conseiller en développement organisationnel, classe 2, à la direction du Service de police, création d'un poste de technicien juridique, classe 5, à la Section des affaires internes et des normes professionnelles du Service de police, et mutation de madame Sonia Emond (ID. 005482) - RH2019-698 (CT-RH2019-698) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° abolisse le poste vacant de conseiller en développement organisationnel (P591), classe 2 (poste no 34337) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Alliance des professionnels et professionnelles de Québec*, à la direction du Service de police;
- 2° crée un poste de technicien juridique (F629), classe 5 (poste no 44815) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre*

la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de la Ville de Québec, à la Section des affaires internes et des normes professionnelles du Service de police;

- 3° mute madame Sonia Emond (ID. 005482), employée permanente, à l'emploi de technicienne juridique (F629), classe 5 (poste no 44815), à la Section des affaires internes et des normes professionnelles du Service de police, avec effet rétroactif au 29 juillet 2019, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.
-

CE-2019-1562 **Mesure disciplinaire à l'endroit d'un employé manuel des Arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles, responsable de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout - RH2019-703 (Ra-2139)**

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve le rapport disciplinaire numéro RH2019-703 concernant la suspension sans solde de trois jours de travail d'un employé manuel des Arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles, responsable de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout;
- 2° requiert du directeur des Arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles, monsieur Patrick Bastien, de transmettre une lettre à l'employé mentionnant les faits qui lui sont reprochés, l'informant de la décision du comité exécutif et lui demandant d'apporter les correctifs appropriés, à défaut de quoi, il pourrait s'exposer à des mesures disciplinaires plus sévères.
-

CE-2019-1563 **Démission de madame Zoé Couture (ID. 163818), directrice du cabinet de l'opposition au Cabinet de l'opposition - RH2019-728 (Ra-2139)**

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte de la démission de madame Zoé Couture (ID. 163818), directrice du cabinet de l'opposition au Cabinet de l'opposition (poste no 33872), avec effet rétroactif au 16 août 2019.

CE-2019-1564 Déplacement d'un poste de préposé à l'entretien du mobilier urbain et des équipements de loisirs et son titulaire monsieur Éric Laflamme (ID. 024438) de la Section de l'exploitation et de l'entretien Ouest à la Section de l'exploitation et de l'entretien Centre de la Division de l'exploitation et de l'entretien du Service de la gestion des immeubles - RH2019-731 (CT-RH2019-731) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif déplace le poste de préposé à l'entretien du mobilier urbain et des équipements de loisirs (M024), classe 4 (poste no 41302) et son titulaire monsieur Éric Laflamme (ID. 024438), de sa Section de l'exploitation et de l'entretien Ouest à sa Section de l'exploitation et de l'entretien Centre (poste no 44869) de la Division de l'exploitation et de l'entretien du Service de la gestion des immeubles, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2019-1565 Création d'un poste de conseiller en développement organisationnel, classe 2, à la Division de la formation, de la recherche et du développement du Service de protection contre l'incendie et nomination de madame Anne-Marie Goyette (ID. 024464) - RH2019-735 (CT-RH2019-735) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° crée un poste de conseiller en développement organisationnel (P591), classe 2 (poste no 44615) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Alliance des professionnels et professionnelles de la Ville de Québec*, à la Division de la formation de la recherche et du développement du Service de protection contre l'incendie;
- 2° autorise le Service des finances à récupérer les sommes libérées suite à l'abolition du poste no 40740 en référence à la résolution CE-2018-2505;
- 3° nomme madame Anne-Marie Goyette (ID. 024464), en qualité d'employée régulière, à l'emploi de conseillère en développement organisationnel (P591), classe 2 (poste no 44615), à la Division de la formation, de la recherche et du développement du Service de protection contre l'incendie, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2019-1566 Modification d'un poste d'agent de secrétariat, classe 3, en un poste d'adjoint administratif, classe 5, à la direction du Service du transport et de la mobilité intelligente et promotion de madame Prisca Rabearimony (ID. 122236) - RH2019-738 (CT-RH2019-738) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° modifie le poste d'agent de secrétariat (F401), classe 3 (poste no 40395), en un poste d'adjoint administratif (F648), classe 5 (poste no 44881) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec*, à la direction du Service du transport et de la mobilité intelligente;

- 2° promeuve madame Prisca Rabearimonjy (ID. 122236), en qualité d'employée permanente, à l'emploi d'adjointe administrative (F648), classe 5 (poste no 44881), à la direction du Service du transport et de la mobilité intelligente, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.
-

CE-2019-1567 Modification au contrat d'engagement de monsieur Richard Côté (ID. 013404), conseiller spécial au Cabinet de l'opposition - RH2019-740 (CT-RH2019-740) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif autorise la conclusion de l'addenda au contrat d'engagement entre la Ville et monsieur Richard Côté (ID. 013404), conseiller spécial au Cabinet de l'opposition, afin de modifier rétroactivement son titre d'emploi ainsi que sa rémunération, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel et au projet d'addenda au contrat d'engagement joint audit sommaire.

CE-2019-1568 Fin d'emploi de madame Lori-Jeanne Bolduc (ID. 164197), agente de secrétariat auprès du conseiller monsieur Raymond Dion - RH2019-747 (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte de la fin d'emploi de madame Lori-Jeanne Bolduc (ID. 164197), agente de secrétariat auprès du conseiller monsieur Raymond Dion (poste no 44635), avec effet rétroactif au 14 juillet 2019.

CE-2019-1569 Fin d'emploi administrative d'un employé de la Division de la prévention et sécurité communautaire, des Arrondissements de Beauport et Charlesbourg, responsable de la prévention et de la qualité du milieu - RH2019-753 (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve la fin d'emploi administrative d'un employé de la Division de la prévention et sécurité communautaire;
 - 2° demande à la directrice des Arrondissements de Beauport et Charlesbourg, responsable de la prévention et de la qualité du milieu, madame Marie-Pierre Raymond, de transmettre une lettre à l'employé concerné l'informant de la décision du comité exécutif.
-

CE-2019-1570 Nomination de monsieur Simon April (ID. 121888) à titre de directeur de section planification et soutien, par intérim, à la Section de la planification et du soutien de l'entretien des voies de circulation de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou, responsable de l'entretien des voies de circulation - RH2019-758 (CT-RH2019-758) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif nomme monsieur Simon April (ID. 121888), employé permanent, à titre de directeur de section planification et soutien (D400) par intérim, classe 4 (poste no 42343), à la Section de la planification et du soutien de l'entretien des voies de circulation de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou, responsable de l'entretien des voies de circulation, avec effet rétroactif au 15 juillet 2019, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2019-1571 Création de six postes d'évaluateur agréé aux activités et expertise immobilières, classe 4, à la Division des activités et de l'expertise immobilières du Service du développement économique et des grands projets - RH2019-760 (CT-RH2019-760) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° crée six postes réguliers d'évaluateur agréé aux activités et expertise immobilières (P677), classe 4 de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Alliance des professionnels et professionnelles de la Ville de Québec*, à la Division des activités et de l'expertise immobilières du Service du développement économique et des grands projets;
- 2° autorise le Service des finances à procéder aux virements budgétaires requis.

CE-2019-1572 Création d'un poste de commis intermédiaire, classe 3, à la Section du soutien aux processus de la Division du soutien à la transversalité du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire et mutation de madame Louise-B. Bouchard (ID. 019785) - RH2019-765 (CT-RH2019-765) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° crée un poste de commis intermédiaire (F402), classe 3 (poste no 44886) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec* à la Section du soutien aux processus de la Division du soutien à la transversalité du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire;

- 2° mute madame Louise-B. Bouchard (ID. 019785), employée permanente, à l'emploi de commis intermédiaire (F402), classe 3 (poste no 44886), à la Section du soutien aux processus de la Division du soutien à la transversalité du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, avec effet le 9 septembre 2019, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.
-

CE-2019-1573 Abolition du comité consultatif sur la mobilité durable - Désignation de membres du *Comité directeur du Réseau structurant de transport en commun de Québec* et création du *Comité de réalisation du réseau structurant de transport en commun de Québec* - DG2019-046 (CT-DG2019-046) — (Ra-2139)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° abolisse le comité consultatif sur la mobilité durable;
- 2° désigne les personnes suivantes, auparavant membres du comité consultatif sur la mobilité durable, à titre de membres du comité directeur du réseau structurant de transport en commun de Québec :

- Monsieur Étienne Grandmont, membre externe indépendant;
- Monsieur Alexandre Turgeon, membre externe indépendant.

Messieurs Grandmont et Turgeon seront rémunérés, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel. Toute autre dépense de déplacement ou de représentation sera remboursée, sur présentation de pièces justificatives, et ce, conformément aux politiques en vigueur à la Ville de Québec;

- 3° crée le comité de réalisation du *Réseau structurant de transport en commun de Québec*, avec les rôles et responsabilités indiqués audit sommaire, et désigne les personnes suivantes à titre de membres de ce comité :

- le maire de la Ville, qui agira comme président;
- les deux vice-présidents du comité exécutif de la Ville;
- le directeur général de la Ville;
- le directeur général du *Réseau de transport de la Capitale*;
- le président et deux membres du comité directeur du *Réseau structurant de transport en commun*, soit messieurs André Legault, Luc Meunier et Serge Bisson;
- un représentant de la *Société québécoise des infrastructures*.

Messieurs André Legault, Serge Bisson et Luc Meunier seront rémunérés, conformément aux conditions mentionnées à ce même sommaire. Toute autre dépense de déplacement ou de représentation sera remboursée, sur présentation de pièces justificatives, et ce, conformément aux politiques en vigueur à la Ville de Québec.

Il est résolu que le comité exécutif approuve :

- 1° la structure administrative modifiée du Service des communications telle qu'illustrée par les organigrammes actuel et proposé joints en annexes 1 et 2 au sommaire décisionnel;
- 2° la création de la Division des communications du réseau structurant de transport en commun relevant du Service des communications et dédiée au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun (CRB 65400);
- 3° la modification du poste de directeur des communications (DS2) au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun en un poste de directeur de la Division des communications du réseau structurant de transport en commun (B7) au Service des communications;
- 4° le transfert de cet emploi et du poste temporaire (poste no 43894) de directeur de la Division des communications du réseau structurant de transport en commun à la Division des communications du réseau structurant de transport en commun du Service des communications;
- 5° l'affectation temporaire de madame Nathalie Cloutier (ID. 145278) au poste de directrice de la Division des communications du réseau structurant de transport en commun à la Division des communications du réseau structurant de transport en commun du Service des communications;
- 6° les mouvements de personnel conformément au tableau des mouvements de main-d'oeuvre apparaissant à l'annexe 3 jointe au sommaire décisionnel.

Il est également résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° le Service des ressources humaines à effectuer la mise à jour de la nomenclature des emplois du personnel de direction selon le résultat de l'évaluation de l'emploi de directeur de la Division des communications du réseau structurant de transport en commun qui aura été déterminé par le comité d'évaluation, ainsi qu'à faire l'ajustement salarial requis au traitement de madame Nathalie Cloutier (ID. 145278), le cas échéant;
- 2° le Service des finances à procéder aux virements budgétaires requis.

La séance est levée à 14 h 30

Régis Labeaume
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

Marie-Josée Savard
Vice-présidente